

FICHE MÉTIER

TOILETTEUR



Niveau terminal d'études : à partir de 16 ans en France

secteur d'activité : santé animale

Savoir-être professionnels : Faire preuve d'autonomie, faire preuve de rigueur et de précision, s'adapter aux changements.

Missions principales

- Réalise des soins d'hygiène ou d'entretien selon les besoins et les caractéristiques de l'animal de compagnie ;
- Peut conseiller et vendre des produits de soin, des accessoires et de l'alimentation pour animaux ;
- Peut diriger un salon de toilettage.

Diplôme et formations

- Certificat Technique de toiletteur canin =
Le **BNTC** (Brevet national de Toiletteur canin) est un certificat de niveau V homologué par l'État. La formation dure deux ans et s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans ayant le niveau de 3e.
- Certificat Technique de toiletteur canin, félin et NAC =
La certification de Toiletteur canin et félin (**CTM**), gérée par l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA), peut être délivrée après une formation ou une expérience en milieu professionnel ;
- Toiletteur animal.

Domaines d'expertise (liste non exhaustive)

- Anatomie animale
- Nutrition animale
- Pathologies animales
- Comportement animalier
- Techniques d'approche et de manipulation des animaux
- Degré de douleur, Soins aux animaux
- maladies infectieuses.
- Procédures d'accueil des animaux
- Techniques de désinfection des surfaces
- Procédures de prévention des risques sanitaires
- Techniques de stérilisation du matériel
- Normes de sécurité sanitaire
- Règles d'hygiène et d'asepsie
- Respect des normes d'hygiène et de sécurité
- Animaux de compétition
- Utilisation d'outils manuels de podologie animale
- Utilisation de matériel de contention animale
- Utilisation de matériel de nettoyage
- Utilisation de matériel de toilettage
- Produits animaliers
- Techniques de toilettage

Conditions de travail et risques professionnels

- Environnement bruyant ;
- Port d'équipement de protection individuelle (EPI) : gants, chaussures, casque, protections auditives ;
- Port de tenue professionnelle ou d'uniforme ;
- Port et manipulation de charges lourdes ou encombrantes ;
- Station debout prolongée ;
- Déplacements professionnels ;
- vaccinations antirabique et antitétanique demandées ;
- Ne pas être allergique (poils, produits, etc).

Horaires et durée du travail

- *Travail les week-ends et jours fériés*
- *Travail saisonnier*

Salaire

80% des offres proposent un salaire brut mensuel compris entre 1747 € et 1940 €

Spécificités : **Salarié secteur privé (CDI, CDD) ou travailleur indépendant.**